

**MAIRIE DE MARCILHAC SUR CELE**  
**46160**

**COMPTE-RENDU de REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille dix, le 5 mars à 18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilhac sur Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELPECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 février 2010

**Présents** : MM. DELPECH M., FABRE G., FOURY M., MIGNAT J.P., FABRE FALRET Ph. Mme DUMARTIN M.D., LAVILLE E., BARAS J., ROQUES S.

**Absents** : BLUM J.F., Mme ZOGRAPHOS V. pouvoir à Mr Foury,

**Secrétaire de séance** : Jean-Paul Mignat

**ORDRE DU JOUR :**

1. Travaux voirie 2010
2. Contrat emploi CUI (ancien CAE, concerne Frédéric Lacoste)
3. 3<sup>ème</sup> tranche de travaux pour l'extension du réseau d'assainissement
4. Groupes de travail pour la gestion de l'Espace Naturel Sensible des Cazelles
5. Examen du plan de zonage Natura 2000
6. Cession du terrain du relai TV de Sauliac
7. Renouvellement convention ATESAT
8. Travaux d'économies d'énergie
9. Action sociale : renouvellement de la convention avec le CNAS
10. Déviation du Chemin de Monteils
11. Barrières de sécurité le long du Célé
12. Bouches à incendie
13. Animations été 2010
14. Vote des comptes administratifs et des budgets primitifs (Commune, Assainissement, CCAS)
15. Questions diverses

- Mr Delpech : met à l'approbation le compte rendu de la réunion précédente : 10 pour

**14/ Comptes administratifs**

Mr le Maire propose de commencer par ce point. Il indique que Mr Roques va présenter les comptes de 2009 et sort de la salle de réunion, Mr Guy Fabre prend la présidence de la séance.

- **Budget principal :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	173 080,16	206 332,08
INVESTISSEMENT	107 355,03	150 276,11
Résultat 2009	280 435,19	356 608,19
Reports 2008	11 259,07	113 776,26
cumul	291 694,26	470 384,45
Reports N+1	229 451,58	142 409,00
RESULTAT CUMULE	521 145,84	612 793,45

excédent cumulé 2009 : 91 647,61 €

pour : 9

contre : 0

abstention : 0

- **Budget assainissement :**

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	13 947,54	9 900,00
INVESTISSEMENT	1 164,92	36 239,91
Résultat 2009	15 112,46	46 139,91
Reports 2008	20 066,71	
cumul	35 179,17	46 139,91

excédent cumulé 2009 : 10 960,74 €

pour : 9                                  contre : 0                                  abstention : 0

- **C.C.A.S. :**

dépenses 2009 : 2004,81 €

recettes 2009 : 25,00 €

déficit 2009 : 1979,81 €

pour : 9                                  contre : 0                                  abstention : 0

**Préparation des budgets primitifs 2010**

**Budget principal :**

Mr le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition compte tenu que les bases d'imposition augmentent de presque 10 %.

pour : 10                                  contre : 0                                  abstention : 0

Il y a lieu de voter les subventions aux associations. Les montants 2009 sont conservés pour 2010. (Certaines subventions 2009 n'ont pas été versées (RIB et/ou bilans manquants), elles seront reportées sur le budget 2010).

L'association des Chemins a fait une demande, Mr le Maire propose un vote :

pour : 0                                  contre : 10                                  abstention : 0

Mr le Maire propose de regarder les programmes inscrit dans la section investissement :

**SIVOM** : goudronnage prévu de la route qui va du Mas de Dagou à Saint-Chels, la recette correspondant se fera par un emprunt.

**Retable** : en cours de réfection, sommes reportées

**PLU** : idem

**containers** : idem

**atelier communal** : report des sommes 2009 mais un réajustement sera nécessaire car les travaux prévus sont plus importants

**Cœur de village** : en cours, report des sommes

**Porte Sud de l'Abbaye** : un agent du SDAP a signalé son mauvais état et indique qu'il y a des travaux à prévoir. Un dossier de demande de subvention sera déposé, les travaux seront réalisés si les aides atteignent au minimum 75%.

**Assainissement :**

Compte tenu que le transfert du budget au SAEP des Causses Sud de Gramat n'est pas effectif pour le 1<sup>er</sup> janvier, il y a lieu d'en préparer un pour 2010. Mr le Maire indique que dans ces conditions (excédent d'investissement qui sera transféré au syndicat), il a proposé au Président de programmer la 3<sup>ème</sup> tranche d'extension du réseau afin de transférer un réseau tout neuf au syndicat, ce que celui-ci a accepté. Les travaux sont estimés à 60 000 € HT par le bureau d'étude, la différence avec les excédents d'investissements pouvant être financée par un emprunt.

pour : 10                                  contre : 0                                  abstention : 0

**1/ TRAVAUX DE VOIRIE**

Lors d'un précédent Conseil il a été décidé de procéder au goudronnage de deux chemins

communaux.

En septembre 2009 un projet de goudronnage de la traversée des platanes avait été contesté car ce programme n'avait pas été voté par le Conseil. Le Maire en conséquence avait reporté cette opération.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet par vote à bulletin secret.

Résultat du vote :

pour le goudronnage : 6

contre : 3

abstention : 1

**Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer une bande de goudron dans la traversée de la place des platanes en attendant la requalification de la place prévue dans le 2<sup>ème</sup> tranche de l'opération « Cœur de Village ».**

## **2/ CONTRAT C.U.I.**

En 2009, Frédéric Lacoste a été employé par la Commune en Contrat Aide à l'Emploi par convention avec Pôle Emploi, l'Etat assurant 80 % du salaire et des charges.

En 2010, Pôle Emploi propose de reconduire ce contrat sous une forme très semblable appelé C.U.I.. La prise en charge salariale par l'état est de 90 %.

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention avec l'Etat.

**Après délibération, le Conseil Municipal :**

**décide** de reconduire le contrat de Frédéric Lacoste ;

**mandate le Maire** pour signer la convention avec Pôle Emploi ainsi que le contrat de travail avec Mr Lacoste.

Résultat du vote :

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

## **3/ EXTENSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT : 3<sup>ème</sup> tranche**

point traité avec la préparation du budget.

## **4/ GROUPES DE TRAVAIL POUR LA GESTION DE L'E.N.S.**

Mr le Maire rappelle que la gestion de l'ENS va se faire par 2 groupes de travail différents :

l'un sur la valorisation du patrimoine et l'interprétation

l'autre sur la réhabilitation pastorale des espaces embroussaillés

Ces groupes de 15 à 20 personnes doivent être composés : d'élus, de propriétaires à priori concernés, office de tourisme, érudits locaux, associations diverses, élèves, agriculteurs...Il demande donc aux élus présents qui seraient susceptible de participer à ces groupes de travail. Mr Laville et Mr Baras sont intéressés. Le Maire leur confie la mise en place des groupes tels que définis par les services du Conseil Général.

## **5/ Modification du zonage de Natura 2000**

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'extension de la zone Natura 2000, approuvé par le Comité de pilotage de mai 2008.

Les limites du nouveau périmètre se proposent de suivre des contours naturels (chemins, parcelles...) afin qu'il soit plus « lisible » dans la réalité.

**Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension de ce nouveau périmètre.**

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

## **6/ Cession du terrain de l'ancien relais TV à la Commune de Sauliac**

Vu la création du Comité syndical entre les communes de Sauliac sur Célé et Marcilhac sur Célé en 1978,

Vu la délibération du Conseil municipal de Sauliac en date du 15 décembre 2005 relative à la dissolution du syndicat du relais T.V.,

Vu la délibération du conseil municipal de Marcilhac sur Célé en date du 7 janvier 2006 relative à la dissolution du syndicat relais T.V.,

Considérant que ce syndicat est toujours propriétaire de la parcelle n°764 section B d'une contenance de 9a 18ca et que la commune de Sauliac sur Célé en a besoin pour implanter un pylône de téléphonie mobile ;

Mr le Maire demande à l'assemblée de se prononcer à ce sujet.

### **Après délibération, le Conseil Municipal décide :**

- de céder à la commune de Sauliac sur Célé sa part de propriété sur la parcelle n°764 section B (commune de Sauliac) ;
- mandate le maire (ou l'un de ses adjoints en cas d'absence) afin de signer l'acte notarié avec Mr le maire de Sauliac.

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

## **7/ Renouvellement de la convention A.T.E.S.A.T.**

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Vu l'article 1<sup>er</sup> alinéa III de la loi MURCEF n°2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) qui institue au profit des Communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat, une assistance technique fournie par les services de l'Etat (A.T.E.S.A.T.) ;

Vu le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 fixant la rémunération de l'assistance technique, paru au J.O. du 31 décembre 2002 ;

Vu l'arrêté préfectoral fixant la liste des collectivités éligibles à l'A.T.E.S.A.T. ;

Considérant que la commune adhère au Pays de Figeac-Cajarc ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention A.T.E.S.A.T. avec l'Etat (D.D.T.) afin de bénéficier de l'A.T.E.S.A.T. comprenant la mission de base telle que définie dans la convention.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction pour les deux années qui suivent (2011 et 2012).

### **Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'affecter au règlement de la convention 2010 une enveloppe financière prévisionnelle de 79,51 €uros (hors revalorisation suivant index ingénierie) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat (D.D.T.).

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

## **8/ Travaux d'économies d'énergie**

Le Maire expose au Conseil que le bâtiment Mairie-Poste n'étant pas du tout isolé est très consommateur de chauffage. On peut estimer la consommation annuelle à 4 200 litres de fioul. Il propose au Conseil d'envisager des travaux d'isolation dont l'ampleur et la pertinence seraient étudiées par un bureau d'études thermiques. En effet les aides de l'Etat D.G.E. et de la Région sont conditionnées par la production d'une étude thermique globale permettant d'établir des possibles économies d'énergies à hauteur de 40%.

Le maximum de subvention possible pour cette opération est de 30% pour l'Etat et 40% pour la Région.

Le dossier de demande à la région est obligatoirement porté par le pays de Figeac dans le projet global duquel il s'inscrit.

Le bureau d'étude contacté propose une étude globale pour un montant de 1 200 €uros.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 38 000 € TTC environ.

**Après délibération, le Conseil Municipal mandate le Maire pour :**

- retenir le bureau d'étude SEGOND pour établir un diagnostic thermique,
- solliciter les financements,
- procéder à la consultation des entreprises pour les travaux.

Résultat du vote :

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

**9/ Renouvellement de la convention avec le CNAS**

Le Maire indique que la collectivité a adhéré au CNAS en 2009 afin de proposer une offre aux agents communaux. Le coût pour la commune est de 800 € environ. Après avoir interrogé les agents il se trouve qu'ils sont loin d'en avoir bénéficié à la même hauteur, en effet les aides proposées ne sont pas en adéquation avec notre situation géographique. Le Maire propose de ne pas renouveler cette convention et de trouver un moyen plus efficace pour faire une action sociale auprès des agents. Mme Dumartin a déjà quelques pistes, le Maire lui confie ce dossier.

**10/ Déviation du Chemin de Monteils**

Le Maire expose au Conseil que Mr Blum a demandé l'échange d'une portion de chemin communal passant devant sa propriété. Ce chemin rural est inscrit au P.D.I.P.R.

L'échange proposé par Mr Blum permet de rétablir la continuité du P.D.I.P.R. par un itinéraire de qualité équivalente à proximité.

Le montant de la vente de la portion du chemin communal serait équivalent au montant de l'acquisition du chemin privé, soit 300 €uros, les frais notariés étant à la charge de Mr Blum, demandeur.

**En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- émet un avis favorable à cet échange
- mandate le maire pour présenter ce changement au Conseil Général afin d'obtenir sa validation définitive.

pour : 10

contre : 0

abstention : 0

**11/ Barrières de sécurité le long du Célé**

A la suite des travaux « Cœur de Village », le chemin des berges du Célé se trouve encore rehaussé et est dans sa partie centrale à la même hauteur que le mur de soutènement.

Pour des raisons de sécurité, il est nécessaire d'établir une barrière qui protégera les passants d'une possible chute dans la rivière.

Après avis de l'Architecte des bâtiments de France un module, le plus discret possible, sera réalisé sous forme de poteaux métalliques reliés par des cordons de câble ou de fil de fer rond rigide.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'installer une telle barrière ;
- mandate le maire pour consulter les entreprises qui pourront fournir ce type d'ouvrage.

pour : 6

contre : 3

abstention : 1

**12/ Bouches à incendie**

Le Maire indique qu'il y a lieu de penser à la défense incendie de la commune car les permis seront bientôt soumis à cette condition. Le projet PLU pourrait être modifié suite à la dernière visite de l'ABF mais cette protection devra être prévue. Cette défense peut se faire soit par l'installation de bouches à incendie (débit 60m<sup>3</sup>/h) ou l'installation de bâches de 120 m<sup>3</sup> (durée de vie 10 ans environ). Il y a donc lieu de se renseigner auprès du SAEP pour connaître les débits possibles, connaître le prix de l'installation d'une bouche et d'une bâche. Mr Mignat est chargé de ce dossier.

### **13/ Festivités 2010**

Le Maire interroge les élus pour qu'ils indiquent les dates qui ont été fixées par les différentes associations pour la saison 2010. Mr Fabre Falret indique que des concerts auront lieu les 4 et 14 août en l'Abbaye. Mr Mignat indique que la fête votive se tiendra le 15 août comme de coutume, les mardis seront animés par Anima (théâtre, cinéma, cirques...le programme n'est pas totalement arrêté)

### **15/ Questions diverses**

- ✘ Mme Dumartin indique qu'il y a lieu de revenir sur 2 points concernant les tarifs. En effet pour le marché, un tarif au mètre linéaire avait été voté en premier lieu, mais lors du premier marché, ce choix ne s'est pas révélé très judicieux, un tarif forfaitaire avait donc été appliqué. Ceci n'avait pas été précisé lors du dernier conseil, le vote a donc porté sur un prix linéaire. Elle propose à l'assemblée les tarifs suivants :

Elle indique également qu'il faudrait établir pour la cantine un tarif pour les personnes « de passage » car il est anormal que des adultes payent le même prix que les élèves. L'assemblée, à l'unanimité, trouve nécessaire de fixer un tarif pour ces personnes et fixe celui-ci à 6 €.

- ✘ Tours de garde du bureau de vote : les élus s'inscrivent aux heures choisies
- ✘ Mr Mignat indique qu'il y a lieu de se pencher sur le statut du chemin de « La Balme » qui se situe maintenant du côté gauche de la Combe, alors que le chemin était du côté droit à l'origine. Des recherches doivent être entreprises pour voir si tout est en ordre à ce sujet.
- ✘ Mr Baras indique qu'il a remarqué que des bâtiments dans le périmètre de l'opération « Cœur de village » n'avaient pas de gouttières et qu'à son avis cela allait dégrader rapidement le revêtement qui va être installé.

Mr Laville est également de cet avis. Ils se demandent dans quelle mesure on pourrait exiger des propriétaires qu'ils posent des gouttières. Mr le Maire va se renseigner sur cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire  
Michel Delpech

Le secrétaire de séance  
Jean-Paul Mignat